

L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, revenons-en à nos moutons. Il ne s'agit pas simplement d'une nouvelle injection de capitaux. Il s'agit d'une perte de contrôle et d'expansion dans notre pays, ce qui préoccupe vivement les Canadiens.

J'attire l'attention du ministre sur un autre cas où, faute de principes directeurs imposés par le gouvernement, de nouvelles acquisitions ont lieu dans l'industrie de l'édition. Il y a plus de six mois, Prentice-Hall a présenté une demande d'acquisition. Aucune décision n'a été prise, et c'est pourquoi il y a actuellement deux autres projets de rachat de sociétés d'édition canadiennes. Quand peut-on s'attendre à une décision en vue de rejeter les requêtes de Prentice-Hall, de Gulf et de Western, de façon à garder le contrôle sur la propriété et le destin de la culture canadienne dans l'industrie canadienne de l'édition? Quand le ministre va-t-il donner une réponse au pays et cesser de faire la girouette en restant indécis comme il le fait dans tous les autres domaines?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai déjà donné au député l'assurance que tous les engagements, de notre côté, seront honorés. Bien entendu, nous devons approuver, en ce qui concerne les activités de l'AEIE, cette nouvelle acquisition d'actions de Mitel. Tout ce que je veux dire, c'est que le marché n'a été conclu que ce matin. Une demande va être présentée et, à ce moment-là, nous l'examinerons en vertu des dispositions actuelles de l'AEIE. Je puis assurer au député que nous ferons tout pour protéger au maximum les intérêts canadiens dans le cadre du marché Mitel.

Quant à la deuxième question, le marché Prentice-Hall, comme le député le sait, l'AEIE est en train d'examiner la requête et rendra une décision sous peu.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE AU SUJET DE LA FUITE DONT UN PRÉTENDU DOCUMENT DU CABINET AURAIT FAIT L'OBJET

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Il sait que la GRC fait actuellement une enquête sur la fuite du document Nielsen qui recommande d'amputer les programmes des Affaires indiennes d'une somme de 310 millions, que le responsable de la fuite s'est fait connaître à la police et qu'il a donné les raisons pour lesquelles il l'a fait et que malgré cela, on continue à interroger sans arrêt d'autres hauts fonctionnaires et fonctionnaires.

Le solliciteur général peut-il garantir à la Chambre qu'il s'agit d'une enquête normale de la GRC et que la police ne suit pas des ordres ni des instructions du gouvernement, que des mises en accusation seront faites si la GRC le juge nécessaire que la Gendarmerie royale ne sert pas à des fins politiques,

Questions orales

pour intimider les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et pour donner une leçon à d'autres fonctionnaires qui ont la garde de documents secrets?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je n'hésite pas le moins du monde à donner à mon collègue les garanties qu'il demande.

LA NATURE DU DOCUMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, s'il en est ainsi, pour assainir l'atmosphère, le ministre devrait enfin dire au nom du gouvernement qu'il y a eu fuite et que la GRC fait une enquête sur un document gouvernemental qui existe bel et bien, qui a fait l'objet d'une fuite et qui a été rendu public.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'apprécie le numéro de l'ancien solliciteur général mais il ne faut pas oublier non plus que son chef a dit il n'y a pas si longtemps qu'il ne serait pas très sage de faire des commentaires ou de donner des renseignements tant que la police n'aura pas porté d'accusations.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

AIR CANADA—LA GRÈVE DES PRÉPOSÉS AUX GUICHETS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. C'est au sujet de la grève d'Air Canada qui porte sur une question de principe comme celle qui a lieu actuellement chez Eaton, une société privée. Le premier ministre n'ignore pas que les deux tiers des grévistes sont des femmes. Air Canada cherche à transformer des emplois à plein temps bien rémunérés en des emplois à temps partiel mal payés et c'est ce qui fait l'objet du litige. Comme il s'agit là d'une question de principe, celle de l'égalité d'emploi pour les femmes, le premier ministre va-t-il intervenir directement et dire à la société Air Canada qu'elle doit prendre des mesures progressistes et non pas rétrogrades et que la position qu'elle a adoptée jusqu'ici au cours des négociations est totalement inacceptable?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député se souviendra sans doute qu'en 1983 un groupe d'étude s'est penché sur le travail à temps partiel. On prévoyait alors qu'il y aurait davantage d'emplois à temps partiel et qu'il était nécessaire d'améliorer les conditions de travail de cette catégorie d'employés. Comme Air Canada a besoin de travailleurs à temps partiel pour assurer la souplesse de ses opérations, les négociateurs tiennent à accroître le nombre d'emplois à temps partiel.

Selon l'entente en vigueur, ces derniers n'ont droit ni à une pension ni à l'assurance dentaire ni à l'assurance-invalidité ni aux congés de maladie ni à l'ancienneté. Toutes ces questions font l'objet des modalités de la convention collective qu'Air Canada tente de négocier avec le syndicat.